Feuillet 2024-137

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 75-2024D

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Patrick BOILEAU, Claude CAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Isabelle AUFRÈRE à Lydie JALBAUD, Pierre CASSE à Claude CAU.

ABSENT(S): Jean-Pierre BALDET, Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice: 10
Présents: 6
Pouvoirs: 2
Votants: 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 28/10/2024

VOTE:
Pour: 8
Contre: 0
Abstention: 0

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS À MADAME CAU DORBESSAN, ÉPOUSE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que Mme CAU DORBESSAN, en charge du repas organisé à l'occasion de la journée citoyenne du 19 octobre 2024, a profité d'une promotion intéressante auprès de la SICA Pyrénéenne de viande. La SICA Pyrénéenne n'acceptant pas les paiements par mandat administratif, Mme CAU DORBESSAN a dû avancer les frais afin de récupérer la commande pour un montant de 109.76 € (cent neuf euros soixante-seize centimes).

Monsieur le Maire propose donc de rembourser la somme de 109.76 € à Madame CAU DORBESSAN, son épouse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement de 109.76 € à Madame CAU DORBESSAN, épouse de Monsieur le Maire.
- > Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au remboursement de cette somme.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme. Le Maire, Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le OSIALIADEL

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le OSIALIADEL

Notifié à l'intéressé le ______